



Fiche de données de sécurité
conforme aux réglementations 1907/2006/CE (Réglementation REACH),
UE 2015/830 et réglementation n° 1272/2008/CE (CLP)

Date d'impression 28/07/2016

Numéro de version 1

Modification : 28/07/2016

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/entreprise**1.1 Identifiant du produit****Nom commercial :** ECOS Dishmate Apricot**Description/code du produit :** 9728**Numéro d'immatriculation :** Les substances contenues dans le mélange ont déjà été (pré)-enregistrées par les fournisseurs.**1.2 Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et des conseils de non utilisation**

Aucune autre information pertinente disponible.

Utilisation de la substance/du mélange :Produit/détergent nettoyant
Pour produit pour les mains**1.3 Données du fournisseur de la fiche de données de sécurité****Fabricant/fournisseur :**Laboratoires Venus/ produits respectueux de l'environnement
111. S Rohlwing Rd Addison, IL 60101
Téléphone : 800-451-9304
Chemtrec : 800-424-9300**1.4 Numéro de téléphone d'urgence :**

Numéro de téléphone d'urgence : 112

SECTION 2 : Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification selon la réglementation de la Commission européenne N° 1272/2008 CLP :**

GHS07

Irrit. des yeux 2 H319 Provoque de graves irritations des yeux.

2.2 Éléments de la marque**Étiquetage selon la réglementation de la Commission européenne N° 1272/2008 CLP :**

Le produit est classé et étiqueté selon la réglementation CLP.

Pictogrammes des dangers :

GHS07

Mot de signalement : Avertissement



Fiche de données de sécurité
conforme aux réglementations 1907/2006/CE (Réglementation REACH),
UE 2015/830 et réglementation n° 1272/2008/CE (CLP)

Date d'impression 28/07/2016

Numéro de version 1

Modification : 28/07/2016

Nom commercial : ECOS Dishmate Apricot

(Contenu de la page 1)

Relevés des dangers :

H319 Provoque de graves irritations des yeux.

Déclarations de précaution

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P264 Lavez minutieusement après traitement.

P305+P351+P338 **SI DANS LES YEUX :** rincez prudemment avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Enlevez les lentilles de contact, si elles sont présentes et si cela est facile. Continuez à rincer.

P337+P313 Si l'irritation des yeux persiste : Prenez un avis médical/une attention médicale.

Informations supplémentaires : Centre anti-poison national**Réglementation (CE) N° 648/2004 sur les détergents/l'étiquetage pour le contenu**

tensioactifs anioniques, tensioactifs non anioniques, tensioactifs amphotères	< 5%
agents de préservations (PHENOXYETHANOL), parfums (Limonène)	

2.3 Autres dangers**Résultats de l'estimation PBT et vPvB****PBT :** Non applicable.**vPvB :** Non applicable.**SECTION 3 : Composition/informations sur les ingrédients****3.2 Caractéristique chimique : Mélanges****Description :** Mélange des substances énumérées ci-dessous avec des suppléments non dangereux.**Ingrédients selon la réglementation (UE) 830/2015 :**

CAS : 97375-27-4	Sodium coco sulfate	2.5-<10%
Numéro CE : 306-683-4	☠ Tox. Aiguë 4, H302 ; Irrit. de la peau 2, H315 ; Irrit. des yeux 2, H319	
CAS : 68155-09-9	Oxyde de cocamidopropylamine	0.1-≤2.5%
EINECS : 268-938-5	☠ Dom. des yeux 1, H318 ; ☠ Tox. Aiguë 4, H302 ; Irrit. de la peau 2, H315	
CAS : 1643-20-5	oxyde de dodécyl diméthylamine	0.1-≤2.5%
EINECS : 216-700-6	☠ Dom. des yeux 1, H318 ; ☠ Aquatic Acute 1, H400 ; Aquatique chronique 2, H411 ; ☠ Tox. Aiguë 4, H302 ; Irrit. de la peau 2, H315	

SECTION 4 : Mesures de premiers secours**4.1 Description des mesures de premiers secours****Informations générales :**

Amenez les personnes affectées au contact de l'air pur.

Cherchez immédiatement un conseil médical.

Après inhalation : Cherchez un traitement médical en cas de plaintes.**Après contact avec la peau :** En cas d'irritation de la peau, contactez un médecin.**Après contact avec les yeux :**

Rincez les yeux ouverts pendant au moins 15 minutes sous l'eau courante.

Évitez les forts jets d'eau – risque de dommage de la cornée, consultez un médecin.

(Contenu à la page 3)

GB



Fiche de données de sécurité
conforme aux réglementations 1907/2006/CE (Réglementation REACH),
UE 2015/830 et réglementation n° 1272/2008/CE (CLP)

Date d'impression 28/07/2016

Numéro de version 1

Modification : 28/07/2016

Nom commercial : ECOS Dishmate Apricot

(Contenu de la page 2)

Après avoir avalé :

Buvez beaucoup d'eau et prenez de l'air pur. Appelez un médecin immédiatement.

Cherchez immédiatement un conseil médical.

Ne donnez jamais rien à une personne inconsciente par la bouche.

4.2 Les plus importants symptômes et conséquences, à la fois graves et tardifs Aucune autre information pertinente disponible.**4.3 Indication de toute attention médicale immédiate et de tout traitement spécial nécessaires**

Aucune autre information pertinente disponible.

SECTION 5 : Mesures anti-incendie**5.1 Moyen d'extinction****Agents d'extinction qui conviennent :** CO₂, poudre ou eau en spray. Combattez les grands feux avec de l'eau en spray.**5.2 Dangers spéciaux découlant de la substance ou du mélange** Aucune autre information pertinente disponible.**5.3 Conseils pour les pompiers****Équipement protecteur :** Le dispositif équipé d'un élément auto-respiratoire et des vêtements de protection doivent être portés en cas de feu.**Informations supplémentaires** Recueillez l'eau contaminée par les incendies séparément. L'eau ne doit pas pénétrer dans le réseau des égouts.**SECTION 6 : Mesures de libération d'accidents****6.1 Précautions personnelles, équipement protecteur et procédures d'urgence :**

Portez un équipement protecteur. Tenir les personnes non protégées éloignées.

6.1.2 Pour les intervenants d'urgence Portez un équipement protecteur. Tenir les personnes non protégées éloignées.**6.2 Précautions d'environnement :** Aucune mesure spéciale n'est requise.**6.3 Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage :**

Absorbe avec un matériau hygroscopique (sable, diatomite, agglomérant pour aides, liants universels, sciures, gel de silice).

6.4 Référence pour les autres sections :

Se référer à la section 7 pour les informations concernant le traitement en sécurité.

Se référer à la section 8 pour les informations concernant l'équipement de protection personnel.

Se référer à la section 13 pour les informations sur l'élimination.

SECTION 7 : Traitement et rangement**7.1 Précautions concernant le traitement en sécurité** Évitez le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.**Informations sur le feu – et la protection d'explosion :** Aucune mesure spéciale n'est requise.**7.2 Conditions pour le rangement en sécurité, incluant toute incompatibilité****Rangement :** Rangez dans des endroits frais et secs dans des récipients bien fermés.**Exigences à respecter pour les entrepôts et les récipients :** Les ranger dans un endroit frais.**Informations sur le rangement dans un local de stockage ordinaire :** Non requis.**Autres informations concernant les conditions de rangement :** Gardez le récipient bien fermé.**7.3 Utilisation/(s) finale(s) spécifique(s)** Aucune autre information pertinente disponible.

(Contenu à la page 4)

GB



Fiche de données de sécurité
conforme aux réglementations 1907/2006/CE (Réglementation REACH),
UE 2015/830 et réglementation n° 1272/2008/CE (CLP)

Date d'impression 28/07/2016

Numéro de version 1

Modification : 28/07/2016

Nom commercial : ECOS Dishmate Apricot

(Contenu de la page 3)

SECTION 8 : Contrôles d'exposition/protection personnelle**8.1 Paramètres de contrôle****Éléments avec des valeurs de limites qui exigent un contrôle sur le lieu de travail :**

Le produit ne contient pas de quantités importantes de matériaux avec des valeurs critiques qui doivent être contrôlées sur le lieu de travail.

Informations supplémentaires : Les listes valides pendant la fabrication ont été utilisées en tant que références.

8.2 Contrôles d'exposition**Équipement protecteur personnel****Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Tenir éloigné des produits alimentaires, boissons et nourriture.

Lavez-vous les mains avant les pauses et une fois le travail terminé.

Évitez le contact avec les yeux.

Protection respiratoire : Non requis.

Protection des mains : Non requis lors des conditions normales d'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants

Les temps de pénétration déterminés selon EN 374 partie III ne sont pas réalisés dans des conditions concrètes.

Par conséquent, le temps de port des gants maximal, qui correspond à 50 % du temps de pénétration, est recommandé.

Protection des yeux : Lors de la fabrication et de l'emballage, portez les lunettes de sécurité lorsque c'est possible.

Protection du corps : Non requis lors des conditions normales d'utilisation.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques****Informations générales****Apparence :**

Forme : Liquide
Couleur : Selon la spécification du produit
Odeur : Caractéristique du parfum

Seuil des odeurs : Abricot
Non déterminé

Valeur du pH à 20 °C : 8.01-8.7

Point de fusion/intervalle de fusion : Non déterminé

Point de d'ébullition/intervalle d'ébullition : Non déterminé

Point d'inflammabilité : Non déterminé
Non inflammable

Inflammabilité (solide, gaz) : Non applicable

Température d'auto-inflammation : Non déterminé

Température de décomposition : Non déterminé

Auto-inflammabilité : Le produit n'est pas auto-inflammable.

(Contenu à la page 5)

GB



Fiche de données de sécurité
conforme aux réglementations 1907/2006/CE (Réglementation REACH),
UE 2015/830 et réglementation n° 1272/2008/CE (CLP)

Date d'impression 28/07/2016

Numéro de version 1

Modification : 28/07/2016

Nom commercial : ECOS Dishmate Apricot

(Contenu de la page 4)

Danger d'explosion :	Le produit ne présente pas de risque explosif.
Seuils d'explosion :	
La plus basse :	Non déterminé
La plus haute :	Non déterminé
Propriétés oxydantes	Pas considéré comme oxydante.
Pression de la vapeur :	Non déterminé
Densité :	Non déterminé
Densité relative	Non déterminé
Densité de la vapeur	Non déterminé
Taux d'évaporation	Non déterminé
Solubilité/miscibilité dans l'eau :	Complètement miscible
Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Non déterminé
Viscosité :	
Dynamique :	Non déterminé
Cinématique :	Non déterminé
9.2 Autres informations	Aucune autre information pertinente disponible.

SECTION 10 : Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité** Stable dans des conditions normales**10.2 Stabilité chimique** Le matériau est stable dans des conditions normales.**Décomposition thermique/conditions à éviter** Stable à la température environnementale.**10.3 Possibilités de réactions dangereuses** Pas de réactions dangereuses connues.**10.4 Lieux à éviter** Aucune autre information pertinente disponible.**10.5 Matériaux incompatibles** Aucune autre information pertinente disponible.**10.6 Produits de décomposition dangereux** Pas de produits de décomposition dangereux connus.**SECTION 11 : Informations toxicologiques****11.1 Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë** Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont respectés.**Valeurs DL/CL50 importantes pour la classification :****ATE (estimations de la toxicité aiguë)**

Oral	LD50	11390 mg/kg
------	------	-------------

1643-20-5 oxyde de dodécyltriméthylamine

Oral	LD50	2700 mg/kg (taux)
------	------	-------------------

Corrosion/irritation de la peau Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont respectés.**Grave dommage/irritation des yeux**

Provoque de graves irritations des yeux.

(Contenu à la page 6)

GB



Fiche de données de sécurité
conforme aux réglementations 1907/2006/CE (Réglementation REACH),
UE 2015/830 et réglementation n° 1272/2008/CE (CLP)

Date d'impression 28/07/2016

Numéro de version 1

Modification : 28/07/2016

Nom commercial : ECOS Dishmate Apricot

(Contenu de la page 5)

Sensibilisation respiratoire ou sensibilisation de la peau Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont respectés.

Conséquences CMR (cancérogénicité, mutagénicité et toxicité pour la reproduction)

Mutagénicité des cellules germinales Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont respectés.

Cancérogénicité Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont respectés.

Toxicité pour la reproduction Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont respectés.

STOT- exposition unique Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont respectés.

STOT- expositions répétées Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont respectés.

Danger d'aspiration Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont respectés.

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique : Aucune autre information pertinente disponible.

12.2 Persistance et dégradation

Le(s) tensioactif(s) contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme affirmés par la Réglementation (CE) N° 648/2004 concernant les détergents. Les données qui soutiennent cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des États membres et seront disponibles pour ces derniers, sur leur requête directe ou sur la requête d'un fabricant de détergent.

12.3 Potentiel de bioaccumulation Aucune autre information pertinente disponible.

12.4 Mobilité dans le sol Aucune autre information pertinente disponible.

12.5 Résultats de l'estimation PBT et vPvB

PBT : Non applicable.

vPvB : Non applicable.

12.6 Autres effets nuisibles Aucune autre information pertinente disponible.

SECTION 13 : Examen d'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Conseils



Éliminer selon les réglementations nationales.



Ne doit pas être éliminé avec les ordures ménagères. Ne laissez pas le produit atteindre le réseau des égouts.

Contactez le fabricant pour les informations de recyclage.

Emballage non nettoyé :

Conseils :

Éliminations à effectuer selon les réglementations officielles.

L'emballage peut être réutilisé ou recyclé après le nettoyage.

(Contenu à la page 7)

GB



Fiche de données de sécurité
conforme aux réglementations 1907/2006/CE (Réglementation REACH),
UE 2015/830 et réglementation n° 1272/2008/CE (CLP)

Date d'impression 28/07/2016

Numéro de version 1

Modification : 28/07/2016

Nom commercial : ECOS Dishmate Apricot

(Contenu de la page 6)

SECTION 14 : Informations sur le transport

14.1 Numéro UN	Nul
14.2 Nom d'envoi UN approprié	Nul
14.3 Catégorie(s) de transport de dangers	Nul
14.4 Groupe d'emballage	Nul
14.5 Risques environnementaux :	Non applicable.
14.6 Précautions spéciales pour les utilisateurs	Non applicable.
14.7 Transport en vrac selon l'Annexe II de Marpol et du code GRV	Non applicable.

SECTION 15 : Informations réglementaires**15.1 Réglementations/législation de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques pour les substances ou les mélanges**

Réglementation des détergents N° 648/2004/CE

Réglementation CLP N° 1272/2008/CE

Réglementation (UE) 2015/830

Réglementation REACH (CE) 1907/2006

Les composants du mélange qui sont dans le champ de la réglementation REACH 1907/2006/CE, ont été (pré)-enregistrés.

La directive 98/24/CE concernant la santé et la sécurité des travailleurs pour les risques liés aux agents chimiques au travail.

La directive conseil 94/33/CE sur la protection des jeunes gens au travail, comme modifiée.

La directive 92/85/EEC concernant l'introduction des mesures pour encourager les améliorations relatives à la sécurité et à la santé au travail des salariées enceintes et des salariées qui ont récemment donné naissance ou qui allaitent, comme amendée

Directive 2012/18/UE**Nom des substances dangereuses – ANNEXE I** Aucun des ingrédients n'est énuméré.**RÉGLEMENTATION (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de restriction : 3**Réglementations nationales :****Autres réglementations, limites et réglementations prohibitives****Substances très inquiétantes (SVHC) concernant la réglementation REACH, article 57**

Il ne contient pas de substances très inquiétantes (SVHC).

15.2 Estimations de la sécurité chimique : L'estimation de la sécurité chimique n'a pas été menée.**SECTION 16 : Autres informations**

Cette information est fondée sur notre connaissance actuelle. Cependant, elle ne constituera pas une garantie pour toute caractéristique de produit spécifique et n'établira pas de relation contractuelle valide.

(Contenu à la page 8)

GB



Fiche de données de sécurité
conforme aux réglementations 1907/2006/CE (Réglementation REACH),
UE 2015/830 et réglementation n° 1272/2008/CE (CLP)

Date d'impression 28/07/2016

Numéro de version 1

Modification : 28/07/2016

Nom commercial : ECOS Dishmate Apricot

(Contenu de la page 7)

Phrases pertinentes

H302 Dangereux si avalé.
H315 Provoque des irritations de la peau.
H318 Provoque de graves dommages aux yeux.
H319 Provoque de graves irritations des yeux.
H400 Très toxique pour la vie aquatique.
H411 Toxique pour la vie aquatique avec des conséquences à long terme.

Indices formatifs

Une formation adaptée sur la sécurité de traitement, rangement et la transformation du produit doit être fournie aux employés en se fondant sur toutes les informations existantes.

Abréviations et acronymes :

GHS : Système d'harmonisation mondiale de la catégorisation et de l'étiquetage des produits chimiques
EINECS : Inventaire européenne des substances chimiques commerciales existantes
ELINCS : Liste européenne des substances chimiques concernées
CAS : Produits chimiques déclarables (division de la société américaine de chimie)
CL50 : Concentration létale, 50 pourcent
DL50 : Dose létale, 50 pourcent
PBT : Persistante, bioaccumulation et toxique
SVHC : Substances très inquiétantes
vPvB : Très persistantes et de forte bioaccumulation
Tox. Aiguë 4 : Toxicité aiguë – Catégorie 4
Irrit. de la peau 2 : Corrosion/irritation de la peau – Catégorie 2
Dom. pour les yeux 1 : Grave dommage pour les yeux/irritation pour les yeux – Catégorie 1
Irrit. des yeux 2 : Grave dommage pour les yeux/irritation pour les yeux – Catégorie 2
Aquatic acute 1 : Dangereux pour l'environnement aquatique – danger aigu pour l'eau – Catégorie 1
Aquatique chronique 2 : Dangereux pour l'environnement aquatique – danger aquatique à long terme – Catégorie 2

*** Données comparées à la version précédente altérée.**